

La création du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Le décret du 10 septembre 2009 paru au Journal Officiel du 12 septembre 2009 crée le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

Ce nouveau corps résulte de la fusion de deux corps d'ingénieurs, celui des ponts et chaussées et celui du génie rural, des eaux et des forêts.

Un peu d'histoire

Les deux corps fusionnés ont des racines très anciennes :

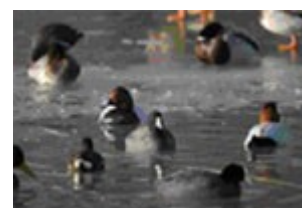
- les termes « eaux et forêts » apparaissent dans une ordonnance de Philippe-Auguste en 1219 et une ordonnance de Philippe le Bel de 1291 définit le rôle d'enquêteur spécialisé des officiers des eaux et des forêts qui deviendront plus tard ingénieurs ;
- le corps des ponts et chaussées a été créé par le Régent en 1716 ; l'école des ponts et chaussées a été fondée par Daniel-Charles Trudaine et Jean-Rodolphe Perronet en 1747 ; c'est, semble-t-il, la plus ancienne école d'ingénieurs au monde ;
- le service spécial de l'hydraulique, créé en 1848, est un service du génie rural avant la lettre qui est rattaché au ministère de l'agriculture en 1881. A partir de 1903, sont créés les corps et services des améliorations agricoles qui se muent en corps et services du génie rural en 1918.



Pourquoi une fusion

Le corps des ponts et chaussées et celui du génie rural, des eaux et des forêts étaient déjà le résultat de fusions anciennes et de deux plus récentes :

- le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (décret du 22 février 2002) résultait de la fusion de deux corps : les ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et les ingénieurs d'agronomie
- le corps des ponts et chaussées (décret du 16 avril 2002) résultait de la fusion de quatre corps : les ingénieurs de l'aviation civile, les ingénieurs de la météorologie, les ingénieurs géographes et les ingénieurs des ponts et chaussées.





Le développement durable impose, de plus en plus, des analyses globales, combinant les approches techniques, économiques, sociales et environnementales avec les connaissances des milieux vivants. La connaissance des territoires doit également être globale, les liens entre les milieux urbains et ruraux s'étant accrus.

Ces évolutions, qui ont conduit à la réorganisation des administrations centrales et des services déconcentrés avec notamment la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, remplacées début 2010 par des directions départementales des territoires, rendaient souhaitable une fusion des corps d'ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.



Le principe de cette fusion a été décidé lors du conseil de modernisation des politiques publiques réuni le 4 avril 2008 sous la présidence du Président de la République afin de favoriser le rapprochement des cultures et des savoir-faire dans les domaines du développement durable et de l'aménagement des territoires urbains et ruraux.

Les domaines et cadres d'intervention des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

Le décret du 10 septembre 2009 définit le statut du nouveau corps.

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) seront amenés à intervenir dans un très large domaine puisque, conformément à l'article 1er de ce statut, ces ingénieurs « participent, sous l'autorité des ministres compétents, à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs au climat, à la demande énergétique, à l'aménagement et au développement durable des territoires, au logement et à la ville, aux transports, à la mise en valeur agricole et forestière, à la gestion et à la préservation des espaces et des ressources naturelles terrestres et maritimes, à l'alimentation et à l'agro-industrie », ainsi qu'à la recherche et à l'enseignement dans ces matières.

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts exerceront par ailleurs leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'Etat, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou de recherche, entreprises privées.



Le recrutement



Les ingénieurs-élèves seront recrutés principalement (au moins 80% d'entre eux) parmi les élèves de l'école polytechnique, d'une école normale supérieure ou d'AgroParisTech. Le recrutement d'ingénieurs-élèves sera également ouvert à d'autres grandes écoles.



Une deuxième voie d'entrée dans le corps est le recrutement direct d'ingénieurs par la voie de concours externe sur titres et travaux.

Enfin, une part significative des recrutements (entre 28% et 40%) sera réservée à des promotions internes, par concours professionnel ou liste d'aptitude.

La formation

Les travaux préparatoires à la fusion ont permis de fixer quelques grands principes pour la formation des ingénieurs du nouveau corps :

- le champ très vaste des domaines de compétences du nouveau corps ne permet pas une connaissance approfondie de tous les domaines couverts : les ingénieurs-élèves devront donc approfondir leurs connaissances dans un domaine qu'ils choisiront mais ils devront néanmoins disposer de connaissances générales acquises en commun ;
- un nombre accru d'ingénieurs devront obtenir un doctorat, notamment pour ceux, de plus en plus nombreux, appelés à travailler et à être reconnus à l'international ;
- la formation continue, quelle que soit la qualité de la formation initiale d'une durée minimale de deux ans, sera amenée à se développer.

Cette formation sera assurée conjointement par l'école nationale des ponts et chaussées et par AgroParisTech / école nationale du génie rural, des eaux et des forêts.



La gestion du nouveau corps

Le nouveau corps sera géré conjointement par les ministres chargés du développement durable et de l'agriculture.

Un chef du corps, nommé par les deux ministres parmi les ingénieurs généraux, est chargé de représenter le corps et de donner son avis aux ministres sur les orientations stratégiques.

Ce chef de corps préside une commission d'orientation et de suivi, qui peut émettre des avis sur toutes les questions concernant le corps et notamment les évolutions statutaires, les missions, les métiers et les emplois, les politiques de recrutement, de formation, de parcours professionnels et d'affectation.



Quelques chiffres

- 3800 ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) à la création du corps, effectif qui devrait descendre à 3500 en quelques années du fait des départs en retraite et de la diminution des flux de recrutements
- dont 1500 IPEF dans l'administration (en centrale ou en région) et 1300 IPEF dans des établissements publics dépendants des ministres chargés du développement durable ou de l'agriculture
- plus de 200 IPEF dans les autres ministères, aux finances notamment
- plus de 200 IPEF en Europe et à l'étranger
- plus de 150 IPEF au service des collectivités territoriales
- plus de 400 IPEF dans des entreprises



Répartis dans ces différents secteurs, près de 700 IPEF travaillent dans les réseaux scientifiques ou techniques, la recherche et l'enseignement supérieur.

Du fait d'un recrutement plus équilibré depuis une vingtaine d'années, les femmes représentent aujourd'hui 22% des effectifs du nouveau corps. Dans les dernières promotions recrutées, plus du tiers des nouveaux ingénieurs sont des femmes.

Autre évolution significative de ces dernières années : 300 IPEF sont titulaires d'un doctorat (PhD).

